

03 mar 2014 -18:00

## Baisse de la TVA sur l'électricité et augmentation du seuil d'exemption de la TVA

Le 29 novembre 2013, le gouvernement fédéral a décidé de baisser de 21 à 6% la TVA sur la livraison d'électricité à des acheteurs particuliers et d'augmenter le seuil d'exemption de la TVA pour les petites entreprises et associations de 5.580 à 15.000 €.

Les bases légales sont actuellement en cours d'élaboration afin que les deux mesures puissent entrer en application à partir du 1er avril 2014.

Le SPF Finances publie aujourd'hui sur son [site](#) les détails de l'application des nouvelles mesures grâce auxquelles les ménages bénéficient du tarif TVA réduit de 6% sur leur facture d'électricité.

Pour les associations et les petites entreprises, le seuil d'exemption de la TVA est amené de 5.580 à 15.000 €. Les informations pratiques se trouvent également sur [internet](#).

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)